

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

**OBJET : Pays d'Art et Histoire – Demande de soutien financier 2015
auprès de l'Etat et de la Région**

Mesdames, Messieurs,

Le 13 février 2012, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais a signé une convention pluriannuelle pour la mise en oeuvre du label de Pays d'Art et Histoire.

Cette convention prévoit une aide de l'Etat pour le fonctionnement, notamment le poste de l'animateur du label, ainsi que les opérations d'animation et de sensibilisation retenues par la DRAC de Poitou-Charentes. La Région Poitou-Charentes possède également un dispositif de soutien technique et financier auprès des territoires labellisés pour certains projets portés par le service Pays d'art et d'histoire.

Il convient de solliciter cette aide auprès de la DRAC de Poitou-Charentes et auprès de la Région au titre de l'année 2015.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I – 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique, notamment touristique,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la convention pluriannuelle du Pays d'Art et Histoire signée avec l'Etat le 13 février 2012,

CONSIDERANT que le budget 2015 affecté au label est de 117 707 €, conformément au tableau ci-dessous,

CONSIDERANT que le dossier de demande de soutien financier est conforme au cahier des charges défini dans la convention,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter une aide auprès de l'Etat d'un montant de 42 100 € (soit 20 000 € pour le poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine et 22 100 € pour les actions de valorisation du patrimoine),
- de solliciter une aide auprès de la Région d'un montant de 8 750 €
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 18 mai 2015

n°11

page 2/3

BUDGET GLOBAL PAYS D'ART ET HISTOIRE - 2015**ANIMATEUR PAYS ART ET HISTOIRE ET GUIDES VACATAIRES**

POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES GLOBALES €	SUBVENTION DRAC
Salaire animateur	40 000 €	50,00 % soit 20 000 €
Guides-Conférenciers	8 400 €	Non subventionné
Saisonniers	19 000 €	Non subventionné
Agent accueil	800 €	Non subventionné
SOUS-TOTAL €	68 200 €	20 000 €

POSTES DIVERS NON SUBVENTIONNES

POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES GLOBALES €
Fournitures	1 400 €
Documentation générale et technique	1 000 €
Cotisation ANVPAH	2 107 €
Entretien haltes scénographiques	800 €
SOUS-TOTAL €	5 307 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du bureau prise par délégation****du 18 mai 2015****n°11****page 3/3****PROGRAMME D'ACTIONS**

POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES GLOBALES €	SUBVENTION DRAC	SUBVENTION REGION
Education artistique et culturelle	12 000 €	50 %, soit 6 000 €	Jusqu'à 35 % soit 4 200 €
Actions programmées	6 000 €	50 % soit 3 000 €	Jusqu'à 35 % soit 2 100 €
Edition de connaissance	3 000 €	50 % soit 1 500 €	Jusqu'à 35 % soit 1 050 €
Réseau VPAH	1 200 €	50 % soit 600 €	/
Workshop	4 000 €	50 % soit 2 000 €	/
Expositions	4 000 €	50 % soit 2 000 €	Jusqu'à 35 % soit 1 400 €
Outils de communication	4 000 €	50 % soit 2 000 €	/
Parcours street art Politique de la ville	10 000 €	50 % soit 5 000 €	
SOUS-TOTAL €	44 200 €	22 100 €	Jusqu'à 35 %, soit 8 750 €
TOTAL €	117 707 €	42 100 €	8 750 €

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 22 mai 2015

Publié au siège de la CAPC, le 21 mai 2015

n° 3418

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER